Séance ordinaire:

L'an deux mil seize

Le treize janvier à 20h 30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le cinq janvier s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

<u>Présents</u>: MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE-SOUCHON, MASSARD PONCET, ESSERTEL, DALBEGUE, GAUMOND, VINCENT

Absente avec excuse: MM VERMOREL,

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Contrat CUI Mme GOUTTEFARDE Brigitte

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que depuis la mise en place des rythmes scolaires à l'école le personnel encadrant a augmenté. Il est donc nécessaire de recruter une personne en contrat aidé.

Mme GOUTTEFARDE Brigitte peut bénéficier d'un contrat aidé pour une durée d'un an Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise le Maire à signer un contrat CUI pour Mme GOUTTEFARDE Brigitte qui sera chargée de l'aide à la cantine, l'école et garderie et ménage bâtiments communaux, à temps partiel à raison de 24 heures par semaine pour une durée de un an, à compter du 12 janvier 2016
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées.
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

- de se prononcer sur l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.
- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte l'adhésion
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire

Remboursement bris de glace par assurance

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le sinistre du bris de glace sur le tracto de la commune

MMA a transmis un chèque pour un montant de 166.86€, correspondant au remboursement du remplacement de cette vitre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

Changement locataire logement T2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr, ARMAND Romain nous fait part de son départ du logement T2 le 31 janvier 2016

Mr THUILIER Lionel souhaite louer ce logement à compter du 1^{er} février 2016

Le Conseil Municipal décide :

D'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.

Le prix de la location sera de 198.39€ payable chaque mois à terme échu. La location commencera le 1^{er} février 2016

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le projet de rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente et dont le coût prévisionnel s'élève à 229 880 € HT soit 275 856 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) −

Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes. .

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total 229 880 € H.T.

DETR 103 446.€

Réserve parlementaire 5 000 € Conseil Départemental 50 000 €

Emprunt 45 918 €

autofinancement communal 25 516. €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème semestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

- 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers
- 1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le projet de rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente. Les travaux envisagés ont pour objectif d'améliorer globalement la performance énergétique du bâtiment, sa fonctionnalité et son accessibilité.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 229 880€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce projet et de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2016 de Mr Paul SALEN député de la Loire Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

<u>Achat tables vidéoprojecteurs chaise de bureau – demande subvention au titre de l'enveloppe cantonale</u>

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les tables de la salle de réunion sont en très mauvais état. Elles sont plus particulièrement utilisées par les élèves de l'école dans le cadre des nouvelles activités scolaires et aussi par les associations communales et agricoles. L'achat d'un vidéoprojecteur pour cette même salle serait nécessaire et une chaise de bureau du secrétariat de la mairie.

Après délibération, Le Conseil Municipal envisage l'achat de tables d'un vidéoprojecteur et chaise de bureau et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour un montant de : 4 018.40€ H.T.

Location salle polyvalente

Au vu de l'avancement du COCA avec le Conseil départemental le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la salle soit louée jusqu'au décembre 2016

Mr le Maire expose la demande de l'Ecole de musique de Boen. Celle-ci souhaite pouvoir être accueilli à la salle polyvalente le samedi 6 février à 15H00 afin de montrer le travail accompli par les enfants. 6 enfants de Bussy sont inscrits à cette école.

Le Conseil Municipal est favorable au prêt de la salle.

Parking du Cimetière

Mr DERORY informe que les escaliers sont commencés. La démolition devrait commencer fin janvier